

République française
Au nom du Peuple français

Tribunal de Grande Instance de Paris

2^{ème} Chambre correctionnelle

Audience du [REDACTED] novembre 2010 à 9 heures

N° d'affaire : [REDACTED]

BENEZRA - AVOCATS
Société d'avocats
67, Avenue Kléber - 75116 PARIS
Tel : 01 45 24 00 40 - Fax : 01 47 27 19 91
Palais C 2286

Jugement n° 1

NATURE DES INFRACTIONS :

CONDUITE D'UN VEHICULE A MOTEUR MALGRE INJONCTION DE RESTITUER LE PERMIS DE CONDUIRE RESULTANT DU RETRAIT DE LA TOTALITE DES POINTS,

TRIBUNAL SAISI PAR :

Convocation notifiée, sur instructions du procureur de la République près ce tribunal, par un officier de police judiciaire, selon les dispositions de l'article 390-1 du Code de procédure pénale.

PERSONNE POURSUIVIE :

Nom : [REDACTED]
Prénoms : [REDACTED] Simon
Né le : [REDACTED] (Agé de 24 ans au moment des faits)
A : [REDACTED]

Fils de : non précisé
Et de : [REDACTED]
Nationalité : française

Domicile : [REDACTED]
75016 PARIS

Profession : commercial
Situation emploi : salarié
Situation familiale : célibataire
Antécédents judiciaires : jamais condamné
Situation pénale : libre

BENEZRA - AVOCATS
Société d'avocats
67, Avenue Kléber - 75116 PARIS
Tel : 01 45 24 00 40 - Fax : 01 47 27 19 91
Palais C 2286

Comparution : non comparant, représenté par Me SEBAN Nadia, avocat du barreau de PARIS.

PROCEDURE D'AUDIENCE

BENEZRA - AVOCATS
Société d'avocats
87, Avenue Kléber - 75116 PARIS
Tel: 01 45 24 00 40 - Fax: 01 47 27 19 91
Palais C 2286

[REDACTED] Simon [REDACTED] est prévenu :

D'avoir à Paris, le 23 janvier 2008, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit, conduit un véhicule à moteur pour la conduite duquel le permis est nécessaire, malgré l'injonction de restituer son permis de conduire en date du 20 septembre 2005, en raison de l'invalidation résultant du retrait de la totalité des points,

faits prévus par les articles L.223-5 V,I du Code de la route et réprimés par les articles L.223-5 III,IV, L.224-12 du Code de la route,

L'affaire a été appelée, successivement, aux audiences du :

- 04 mars 2008, pour première audience au fond et renvoyée ,
- 09 décembre 2008, pour audience au fond et renvoyée ,
- 02 mars 2009, pour audience au fond et renvoyée ,
- 07 décembre 2009, pour audience au fond et renvoyée ,
- 18 janvier 2010, pour audience au fond et renvoyée ,
- 18 octobre 2010, pour audience au fond et renvoyée pour délibération,
- et ce jour, pour prononcé du jugement.

BENEZRA - AVOCATS
Société d'avocats
87, Avenue Kléber - 75116 PARIS
Tel: 01 45 24 00 40 - Fax: 01 47 27 19 91
Palais C 2286

Les débats ont été tenus en audience publique.

Le président a donné connaissance des faits motivant la poursuite.

Avant toute défense au fond une exception de nullité de la procédure a été soulevée par Me SEBAN Nadia, avocat du barreau de PARIS, conseil du prévenu.

Puis, les parties entendues et le Ministère Public ayant pris ses réquisitions, le tribunal a joint l'incident au fond, après en avoir délibéré.

Le ministère public a été entendu en ses réquisitions.

Me SEBAN Nadia, avocat du barreau de PARIS a été entendu en sa plaidoirie pour **[REDACTED] Simon [REDACTED]**, prévenu

Le greffier a tenu note du déroulement des débats.

Puis à l'issue des débats tenus à l'audience publique du **[REDACTED]** Octobre 2010 à 09 heures, le tribunal a informé les parties présentes ou régulièrement représentées que le jugement serait prononcé le **[REDACTED]** novembre 2010 à 09 heures.

Ce jour le Tribunal vidant son délibéré conformément à la loi, a statué en ces termes.

SUR L'ACTION PUBLIQUE :

FAIT DROIT à l'exception de nullité dans la procédure contre [REDACTED] Simon [REDACTED]

RELAXE [REDACTED] Simon [REDACTED] des fins de la poursuite.

BENEZRA - AVOCATS
Société d'avocats
37, Avenue Kléber - 75116 PARIS
Tél. 01 45 24 00 40 - Fax 01 47 27 19 91
Palais C 2206

A l'audience de la [REDACTED]me Chambre correctionnelle du [REDACTED] novembre 2010 à 9 heures, le tribunal était composé de :

Président : M. [REDACTED]

Ministère public : Mme [REDACTED]

Greffier : M. [REDACTED]

LE GREFFIER

LE PRÉSIDENT

[REDACTED SIGNATURE]

[REDACTED SIGNATURE]

Pour expédition certifiée conforme
Le Greffier en Chef,



BENEZRA - AVOCATS
Société d'avocats
67, Avenue Kléber - 75116 PARIS
Tél. 01 45 24 00 40 - Fax 01 47 27 19 91
Palais C 2206